

Notice pour **l'admission et l'inscription administrative** dans un parcours de formation **MEEF M1 second degré PLP PLT**

Cette notice vous accompagne dans la constitution de votre dossier d'admission en vue de votre candidature dans le parcours M1 MEEF second degré PLP ou PLT.

1. Le calendrier pour eCandidat

Le site : <https://ecandidat.univ-lyon1.fr/>

1	Ouverture candidatures <i>eCandidat</i>	15 mai 2018
2	Fermeture candidatures <i>eCandidat</i>	15 juin 2018
3	Commission d'admission	05 juillet 2018
4	Publication des résultats	06 juillet 2018

Un étudiant admis à s'inscrire doit **confirmer son vœu d'admission** dans la formation **avant le 15 juillet 2018**.

Dans le cas où il ne confirme pas son vœu d'admission au 15 juillet 2018, cette autorisation est supprimée et il perd ce droit.

Dans le cas où un candidat n'est pas admis à s'inscrire il peut faire appel de cette décision et/ou faire appel au dispositif rectoral d'accompagnement.

2. Le calendrier pour l'inscription administrative par le web

Le site : <http://www.univ-lyon1.fr/inscriptionweb>

	M1 MEEF PLP
Inscription administrative par le web période 1	Du 16 juillet au 27 juillet
Inscription administrative par le web période 2	Du 22 août au 06 septembre

3. Le calendrier pour les remises de pièces en chaîne (à l'ESPE)

Lien permettant à un étudiant primo-entrant de prendre rendez-vous après avoir effectué son IA :

<https://rendezvous.univ-lyon1.fr/etu>

La période de ces rendez-vous est fixée du 27 août au 06 septembre 2018.

4. Candidature et inscription des stagiaires de la formation continue

Candidature

Pour que le dossier soit retenu (stagiaire financé) il est indispensable que le candidat ait procédé à toutes les opérations propres au financement avant d'effectuer sa candidature sur eCandidat et qu'il ait l'autorisation d'inscription spécifique à son profil (service FOCAL pour Lyon1).

Inscription

L'inscription est manuelle à Lyon1 (les étudiants ne peuvent donc pas réaliser une inscription administrative par le web). Elle doit être effectuée par les personnels de scolarité sur site en présence de l'étudiant.e entre le 3 et le 5 septembre.

Une permanence téléphonique est mise en place du 06 au 16 juillet 2018 de 8h à 12h au 04 74 32 15 72 afin de fixer ce rendez-vous individuel obligatoire.

Toute impossibilité à honorer ce rendez-vous devra être signalé en amont à scolarite.espe@univ-lyon1.fr
Sans cela, l'absence au RV sera considérée comme renoncement. Le stagiaire sera remplacé par un candidat de la liste complémentaire (étudiant ou stagiaire).

La liste des pièces justificatives à remettre lors de l'inscription sera disponible sur le site <http://espe.univ-lyon1.fr>

5. La fiche de candidature à compléter et à joindre au dossier eCandidat

- **Le statut d'inscription**

Pour le statut en formation continue, se reporter à l'annexe 1 de ce document.

- **Les pièces justificatives obligatoires**

« Justificatif niveau Bac +3 validé (180 ECTS) »

Joindre copie de diplôme ou si L3 en cours joindre un justificatif (relevé notes semestre 5, certificat de scolarité...). Un justificatif officiel sera demandé lors de la remise des pièces.

Pour vous aider...

- Le site de l'ESPE : <http://espe.univ-lyon1.fr>

- Les sites internet des universités.

- Durant la phase de préinscription eCandidat : le service scolarité de l'ESPE,
scolarite.espe@univ-lyon1.fr
04 72 07 30 30

- Durant la phase d'inscription administrative : assistance téléphonique, 04 72 43 13 23

Bonne rentrée à tous !

Annexe 1

SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE (FOCAL)

43 boulevard du 11 novembre 1918

69 622 VILLEURBANNE Cedex

fcsciences@univ-lyon1.fr

Tél. 04 72 43 14 49

ETRE STAGIAIRE DE LA FORMATION CONTINUE À L'ESPE

Le statut de stagiaire de la formation continue est un régime d'inscription spécifique qui concerne toute personne **en situation de reprise d'études (c'est-à-dire ayant interrompu ses études)**.

Les stagiaires de la formation continue postulent au même diplôme et suivent les mêmes cours que les autres étudiants, simplement leur régime d'inscription à l'université est spécifique.

Toutefois, les tarifs d'inscription et les financements diffèrent selon votre situation à l'entrée en formation.

PUBLIC CONCERNÉ	MASTER MEEF	AEU prépa concours CRPE
Salarié bénéficiant d'un financement des frais de formation	Tarif = 15 € par heure de formation soit environ 7 500 euros l'année (devis sur demande à fcsciences@univ-lyon1.fr). Financement et rémunération possibles dans le cadre du congé individuel de formation ou du plan de formation. Formation éligible au CPF (code 221083). Les personnes dont le financement aura été refusé bénéficieront automatiquement du tarif individuel (cf. plus bas).	Tarif = 1 372 € (formule en présentiel) ou 1 550€ (formule à distance) . Financement possible via le congé individuel de formation. Pas de financement possible par le CPF. Devis sur simple demande à fcsciences@univ-lyon1.fr
Inscription individuelle en tant que demandeur d'emploi indemnisé. <i>NB : le statut de stagiaire de la formation continue vous permet de continuer à percevoir vos indemnités chômage pendant la formation. Pour en bénéficier, prenez RDV avec votre conseiller Pole Emploi à partir de juillet 2018.</i>	Tarif : 860 € l'année, payables en 3 fois. NB : ce tarif est un tarif individuel, il n'est finançable ni par Pole Emploi ni par un quelconque organisme. Toute demande de financement devra être faite sur la base du tarif à 7500€ évoqué ci-dessus. Pole Emploi ne finançant pas une 1 ^{ère} année de master, <u>les demandeurs d'emploi indemnisés doivent partir sur la base d'une somme de 860€ à leur charge.</u>	Tarif = 1011 € (formule en présentiel sans financement Pole Emploi) ou 1372€ (formule en présentiel avec financement Pole Emploi) ou 1550€ (formule à distance avec ou sans financement). Ces sommes seront payables en 3 fois. Financement et rémunération possibles par Pôle Emploi via l'Aide Individuelle à la Formation (attention le financement AIF est accordé par Pole Emploi au cas par cas et doit être validé par Pole Emploi au minimum 2 semaines avant la formation). Avant de rencontrer votre conseiller Pole Emploi, demandez un devis à fcsciences@univ-lyon1.fr
Autres publics à titre individuel : <ul style="list-style-type: none">- Salarié ou libéral ne bénéficiant d'aucun financement des frais de formation- Demandeur d'emploi non indemnisé- Individuel (autres)	Tarif = droits de scolarité (environ 260€). Aucune démarche n'est à envisager avec le service de la Formation Continue, sauf si vous êtes sans couverture sociale.	Tarif = 1 011 € (formule en présentiel) ou 1 550€ (formule à distance). Ces sommes seront payables en 3 fois. Les personnes sans couverture sociale doivent prendre contact avec le service de la Formation Continue.

Pour tout renseignement sur les financements, contactez le service de la Formation Continue :

Tél. : 04 72 43 14 49 – courriel : fcsciences@univ-lyon1.fr

NB 1 : les demandes de devis doivent être exclusivement formulées par mail en précisant l'intitulé du diplôme postulé, votre situation professionnelle et le nom de votre employeur (le cas échéant).

NB 2 : le service de la Formation Continue n'est pas compétent pour renseigner sur les modalités de candidature et d'inscription (voir auprès du service scolarité de l'ESPE : Bourg-en-Bresse 04 74 32 15 70)

Annexe 2

Le N° INE : Identifiant National Etudiant unique.

Vous trouverez ce N° sur le relevé de notes du BACCALAUREAT FRANÇAIS.

Il est appelé également N° BEA.

Il a été attribué à partir de l'année 1995 dans les lycées et les universités.

Un étudiant ayant eu le baccalauréat français avant ladite année, n'ayant jamais pris d'inscription dans l'enseignement supérieur ou qui n'a jamais été inscrit en France, **ne possède pas** de N° INE.

Il obtient un N° INE dès sa première inscription dans un établissement d'enseignement supérieur français depuis 1995/1996.

Ce N° est unique et **doit être conservé précieusement par l'étudiant.**

Il sera à fournir dans tous les établissements supérieurs français où il désirera s'inscrire.

Un étudiant ayant égaré son N° INE, doit le réclamer auprès du service de scolarité du premier établissement d'enseignement supérieur français qu'il a fréquenté. Il peut également le trouver sur un certificat de scolarité, un relevé de notes ou à défaut, sur une ancienne carte d'étudiant.

Ce numéro est composé de 11 caractères.